

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1138

1<sup>er</sup> juin 2010

### SOMMAIRE

<b>AG Fiduciaire S.A.</b> .....	<b>54614</b>	<b>International Opportunities Funds</b> .....	<b>54619</b>
<b>AG Fiduciaire S.A.</b> .....	<b>54585</b>	<b>KMU Portfolio S.A.</b> .....	<b>54619</b>
<b>AG-Lux S.A.</b> .....	<b>54607</b>	<b>LARANJEDO Lux S.à.r.l.</b> .....	<b>54578</b>
<b>Altima Situational Credit Fund</b> .....	<b>54614</b>	<b>Lemblux S.A.</b> .....	<b>54618</b>
<b>Altima Situational Credit Vehicle S.à r.l.</b> .....	<b>54614</b>	<b>Loyalty Partner Holdings S.A.</b> .....	<b>54581</b>
<b>Amco Invest S.à. r.l.</b> .....	<b>54620</b>	<b>Magic Holding S.A.</b> .....	<b>54580</b>
<b>Argoe S.à r.l.</b> .....	<b>54615</b>	<b>Management Union for Strategy and Tra-</b> <b>de</b> .....	<b>54624</b>
<b>Artfac S.à.r.l.</b> .....	<b>54624</b>	<b>MEIF Germany One S.à r.l.</b> .....	<b>54588</b>
<b>BDC Sol S.à.r.l.</b> .....	<b>54615</b>	<b>MEIF Germany Seven S.à.r.l.</b> .....	<b>54592</b>
<b>Bureau Coelho S.à r.l.</b> .....	<b>54624</b>	<b>MEIF Germany Two S.à r.l.</b> .....	<b>54579</b>
<b>Capricorn S.A. SICAV - SIF</b> .....	<b>54617</b>	<b>MIF Germany Four S.à.r.l.</b> .....	<b>54606</b>
<b>C&amp;C S. à r.l.</b> .....	<b>54624</b>	<b>MIP Germany Five S.à.r.l.</b> .....	<b>54606</b>
<b>CFC Automotive S.A.</b> .....	<b>54617</b>	<b>Mode Design Investment Company S.A.</b> .....	<b>54620</b>
<b>CIFI</b> .....	<b>54611</b>	<b>Monier Holdings S.C.A.</b> .....	<b>54620</b>
<b>Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR</b> ....	<b>54616</b>	<b>Morgan Stanley Luxembourg Holdings</b> <b>S.à.r.l.</b> .....	<b>54620</b>
<b>Compagnie Francilienne d'Investissements</b> <b>S.A.</b> .....	<b>54618</b>	<b>Nerea</b> .....	<b>54607</b>
<b>CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>54588</b>	<b>Ongoing International Partners</b> .....	<b>54608</b>
<b>Doggy Styling S.à r.l.</b> .....	<b>54579</b>	<b>Ongoing International Partners</b> .....	<b>54621</b>
<b>Eikon Invest VI Holding S.A.</b> .....	<b>54588</b>	<b>Prize Holdings 4 S.à r.l.</b> .....	<b>54592</b>
<b>Eikon Invest VI S.A.</b> .....	<b>54588</b>	<b>Ricoh Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>54621</b>
<b>Eikon Invest VI S.A.</b> .....	<b>54619</b>	<b>Safak SPV Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>54619</b>
<b>Eikon Invest V S.A.</b> .....	<b>54618</b>	<b>Sarigan S.A.</b> .....	<b>54610</b>
<b>Electro &amp; Kichenzenter S.à r.l.</b> .....	<b>54620</b>	<b>SE Consult</b> .....	<b>54587</b>
<b>Fagus Multimanager</b> .....	<b>54619</b>	<b>SIR Holding S.à.r.l./B.V.</b> .....	<b>54607</b>
<b>Fontane Financière S.A.</b> .....	<b>54613</b>	<b>Solberg Investments S.A.</b> .....	<b>54611</b>
<b>Hopen S.A.</b> .....	<b>54587</b>	<b>The Huggard Consulting Group S.à.r.l.</b> ...	<b>54611</b>
<b>Institut de Formation Sectoriel du Bâti-</b> <b>ment S.A.</b> .....	<b>54615</b>	<b>The Huggard Consulting Group S.à.r.l.</b> ...	<b>54621</b>

**LARANJEDO Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.000.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mil dix, le seize avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme en liquidation de droit luxembourgeois dénommée INVESTITORI ASSOCIATI II S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bd du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 52.325,

ici représentée par M. Francesco Moglia, employé, Luxembourg, agissant comme liquidateur dûment habilité à représenter le collège des liquidateurs.

La comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare agir en sa qualité d'Associé Unique de la société de droit luxembourgeois, dénommée LARANJEDO Lux S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en voie d'inscription au registre de commerce à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le Notaire Ana Maria Moreira Vela Nóbrega Araújo, de résidence dans la zone franche de Madeira, en date du 12 novembre 1997, et transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour et avant les présentes,

au capital social de EUR 12.500,- (deuze mille cinq cent euros) représentée par cinq (5) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2.500,- chacune, entièrement libéré.

- Que la société comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de LARANJEDO Lux S.à.r.l..

- Que l'associé unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

- Que l'associé unique est investi de tout l'actif et par rapport au passif actuel ou inconnu à la date de ce jour, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société Comco SA avec siège, 11-13, Bld de la Foire, Luxembourg, désigné "commissaire à la liquidation".

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société.

- Que la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE est autorisée, en nom et pour compte de l'associé unique, à faire toutes déclarations d'impôts, notification au Registre de Commerce ou tous autres documents nécessaires ou utiles à la clôture de la liquidation.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOGLIA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 avril 2010, LAC/2010/17877: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053709/52.

(100068176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**MEIF Germany Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 118.665.

—

Par résolutions datées du 28 avril 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat

2. nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010053669/15.

(100068029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Doggy Styling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4460 Belvaux, 266, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.595.

—

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le six avril.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Raymond HERMES, indépendant, né à Luxembourg, le 25 mai 1966, demeurant à L-4460 Belvaux, 266, rue de la Gare,

2- Madame Sylvie WENNER, employée privée, née à Villerupt, France, le 29 juillet 1966, demeurant à L-4985 Sanem, 26a, rue d'Esch.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de DOGGY STYLING S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Sanem. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une pension pour chiens et d'un salon de toilettage pour chiens avec vente des articles de la branche.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cent Euros (€ 12.400.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (€ 124.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Les associés restants ont un droit de préemption qu'ils doivent exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant

qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mil dix.

*Souscription:*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

Monsieur Raymond HERMES, .....	50
Madame Sylvie WENNER, .....	50
TOTAL: cent parts sociales: .....	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille quatre cent euros (€ 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

*Assemblée générale extraordinaire.*

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1)
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Raymond HERMES, indépendant, né à Luxembourg, le 15 mai 1966, demeurant à L-4460 Belvaux, 266, rue de la Gare.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à L-4460 Belvaux, 266, rue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, il ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hermes, Wenner, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 avril 2010. Relation: EAC / 2010 / 4220. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 21 avril 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010055963/76.

(100056934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Magic Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.284.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 mars 2010*

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Les démissions de Monsieur José CORREIA et de Madame Violène ROSATI de leur poste d'administrateur de la société sont acceptées.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, et Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

La démission de READ S.à.r.l. de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur KARA Mohammed, expert-comptable, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MAGIC HOLDING S.A.*

*MANACO S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2010056537/22.

(100056876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand ten, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"), pursuant to resolutions of the Boards of Directors dated 5 October 2009.

An excerpt of the resolutions of the board of directors of the Company granting such power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, in her said capacity, has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 7 September 2005, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Memorial"), under number n°39 dated 6 January 2006 and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.640. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 May 2009, published in the *Memorial*, under number n°1209 dated 22 June 2009 (page 58010).

2. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 2,063,500.- (two million sixty-three thousand five hundred Euro) represented by 1,026,750 (one million twenty-six thousand seven hundred and fifty) ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each and 5,000 (five thousand) preferred ordinary shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

3. Pursuant to article 6 of the Articles

" **6.1.** The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 97,128.- (ninety-seven thousand one hundred and twenty-eight Euro)."

" **6.3.** Within the limits of the authorized share capital set out under Article 6.3, the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Ordinary Shares, it being understood that:

**6.3.1.** The authorization will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of Shareholders dated 13 June 2007, but that at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the general meeting of Shareholders;

**6.3.2.** The Board of Directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Ordinary Shares created pursuant to this Article 6.3;"

" **6.3.4.** In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 4,178 (four thousand one hundred and seventy-eight) new Ordinary Shares of EUR 2.- (two Euro) each for a total amount of EUR 8,356.- (eight thousand three hundred and fifty-six Euro) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the "Managers' Vehicle"). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares."

By written resolutions of the Board of Directors dated 5 October 2009 (the "Board Resolutions") the Board of Directors (i) noted that in accordance with article 6.3.4 of the Articles the Board of Directors is authorized to create and issue 4,178 (four thousand one hundred and seventy-eight) new ordinary shares of EUR 2.- (two Euro) each for a total amount of EUR 8,356.- (eight thousand three hundred and fifty-six Euro), (ii) reiterated the authorisation already

granted by previous board resolutions to increase the share capital of the Company, within the framework of the authorized capital clause of article 6.3.4 of the Articles and subject to receiving the necessary subscription funds, by an amount of up to EUR 8,000.- (eight thousand Euro) by creating and issuing 4,000 (four thousand) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share and (iii) decided to increase the share capital of the Company within the framework of the authorized capital clause of article 6.3.4 of the Articles and subject to receiving the necessary subscription funds, by an amount of EUR 356.- (three hundred and fifty-six Euro), by creating and issuing 178 (one hundred and seventy-eight) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each, plus a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share.

On 27 November 2009 a contribution of a total amount of EUR 125,340.- (one hundred and twenty-five thousand three hundred and forty Euro) corresponding to the issue of 4,178 (four thousand one hundred and seventy-eight) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share was received.

4. Consequently, and in accordance with the Board Resolutions, the share capital of the Company is increased, within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of the Company and with effect as of the date of the reception of the subscription funds, by a total amount of EUR 8,356.- (eight thousand three hundred and fifty-six Euro) and therefore the share capital of the Company is raised from its current amount of EUR 2,063,500.- (two million sixty-three thousand five hundred Euro) to EUR 2,071,856.- (two million seventy-one thousand eight hundred and fifty-six Euro) by the creation and issuance of 4,178 (four thousand one hundred and seventy-eight) new ordinary shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each and a share premium of EUR 28.- (twenty-eight Euro) per new ordinary share.

5. All the 4,178 (four thousand one hundred and seventy-eight) new ordinary shares were fully subscribed by LP Management Beteiligung GmbH & Co KG, a company having its registered office at Theresienhohe 12, 80339 Munich, Germany (the "Managers' Vehicle") together with the payment of the share premium, both the subscription price and the share premium being fully paid up in cash, so that the amount of EUR 125,340.- (one hundred and twenty-five thousand three hundred and forty Euro) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6. As a consequence of such increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital clause, article 5.1. of the Articles is amended and reads as follows:

" **5.1.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 2,071,856.- (two million seventy-one thousand eight hundred and fifty-six Euro) divided into:

5.1.1. 1,030,928 (one million thirty thousand nine hundred and twenty-eight) Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each, and

5.1.2. 5,000 (five thousand) Preferred Ordinary Shares with a par value of EUR 2.- (two Euro) each.

7. Furthermore, as a consequence of the aforesaid increase of the share capital of the Company by way of the authorised capital, it is to be noted that no further Ordinary Shares can be issued within the framework of article 6.3.4 of the Articles and therefore, article 6.1. of the Articles and article 6.3.4 of the Articles should be amended and read as follows:

" **6.1.** The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 88,772.- (eighty-eight thousand seven hundred and seventy-two Euro)."

" **6.3.4.** In addition, the Board of Directors is authorized to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital subject to the limits and conditions set out follows:

(a) The Board of Directors is also authorized to create and issue 0 (zero) new Ordinary Shares of EUR 2 (two Euros) each for a total amount of EUR 0.- (zero Euro) to the Managers and/or to a managers' vehicle that may be created and through which the Managers may decide to subscribe new Ordinary Shares in the Company (the "Managers' Vehicle"). The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares.

(b) The Board of Directors is specially authorized to issue such new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new Ordinary Shares."

#### *Prevailing version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,800.-

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Mme Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire au nom et pour le compte du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré aux termes des résolutions prises par les Conseils d'Administration du 5 octobre 2009.

Un extrait des résolutions du Conseil d'Administration accordant un tel pouvoir de représentation restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement,

Laquelle partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 septembre 2005, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 39 daté du 6 janvier 2006 (le "Mémorial"), et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.640. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire soussigné du 6 mai 2009, publié au Mémorial numéro 1209 du 22 juin 2009 (page 58010).

2. Le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à EUR 2.063.500,- (deux millions soixante-trois mille cinq cents euros), représenté par 1.026.750 (un million vingt-six mille sept cent cinquante) actions ordinaires et 5.000 (cinq mille) actions ordinaires préférentielles. Chaque action a une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.

3. Conformément à l'article 6 des Statuts:

" **6.1.** La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 97.128,- (quatre-vingt dix-sept mille cent vingt-huit) euros."

" **6.3.** Dans les limites du capital social autorisé prévu à l'article 6.3, le capital social peut être augmenté à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans une prime d'émission, conformément aux termes et conditions prévus ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires, étant entendu que:

**6.3.1.** L'autorisation prendra fin cinq ans après la date de publication des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires en date du 13 juin 2007, cependant à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires;

**6.3.2.** Le Conseil d'Administration peut annuler le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires créées conformément à l'Article 6.3;"

" **6.3.4.** De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 4.178 (quatre mille cent soixante-dix-huit) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2,- (deux euros) chacune pour un montant total de 8.356,- (huit mille trois cent cinquante-six euros) au bénéfice des Gérants et/ou d'un véhicule des gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le «Véhicule des Gérants»). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les nouvelles Actions Ordinaires."

4. Par résolutions écrites prises le 5 octobre 2009 (les "Résolutions"), le Conseil d'Administration (i) a noté que conformément à l'article 6.3.4 des Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 4.178 (quatre mille cent soixante-dix-huit) nouvelles actions ordinaires de EUR 2,- (deux euros) chacune pour un montant total de 8.356,- (huit mille trois cent cinquante-six euros), (ii) a réitéré l'autorisation déjà accordée par les résolutions précédentes d'augmenter le capital social de la Société dans le cadre de la clause de capital autorisé de l'article 6.3.4 des Statuts et à condition de recevoir les fonds de souscriptions nécessaires, d'un montant jusqu'à la hauteur de EUR 8.000,- (huit mille euros) par la création et l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur de EUR 2,- (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire et (iii) a décidé d'augmenter le capital social de la Société dans le cadre de la clause de capital autorisé de l'article 6.3.4 des Statuts et à condition de recevoir les fonds de souscriptions nécessaires, d'un montant jusqu'à la hauteur de EUR 356,- (trois cent cinquante-six euros) par la création et l'émission de 178 (cent soixante-dix-huit) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur de EUR 2,- (deux euros) chacune avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire.

Le 27 novembre 2009 une contribution d'un montant total de EUR 125.340,- (cent vingt-cinq mille trois cent quarante euros) correspondant à l'émission de 4.178 (quatre mille cent soixante-dix-huit) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune et à une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire a été reçue.

5. En conséquence, et conformément aux Résolutions, le capital social de la Société est augmenté, dans le cadre du capital social autorisé tel que prévu à l'article 6 des Statuts de la Société et avec effet à la date de la réception des fonds de souscription, d'un montant total de EUR 8.356,- (huit mille trois cent cinquante-six euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.063.500,- (deux millions soixante-trois mille cinq cents euros) à EUR 2.071.856,- (deux millions soixante et onze mille huit cent cinquante-six euros), par la création et l'émission de 4.178 (quatre mille cent soixante-dix-huit) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 28,- (vingt-huit euros) par nouvelle action ordinaire.

6. Toutes les 4.178 (quatre mille cent soixante-dix-huit) nouvelles actions ordinaires ont été intégralement souscrites par LP Management Beteiligung GmbH & Co KG, une société ayant son siège social au Theresienhohe 12, 80339 Munich, Allemagne (le "Véhicule des Gérants"), et la prime d'émission payée, les deux étant payés intégralement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 125.340,- (cent vingt-cinq mille trois cent quarante euros) est à la disposition de la Société, comme cela a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital social de la Société par voie de la clause de capital autorisé, l'article 5.1 des Statuts devra être modifié, et aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 2.071.856,- (deux millions soixante et onze mille huit cent cinquante-six euros) représenté par:

5.1.11.030.928 (un million trente mille neuf cent vingt-huit) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, et

5.1.25.000 (cinq mille) Actions Ordinaires Préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune."

8. De plus, en conséquence de la susdite augmentation de capital social de la Société par voie de capital autorisé, il convient de noter qu'aucune nouvelle actions ordinaires ne peut être émise dans le cadre de la clause de capital autorisé de l'article 6.3.4 des Statuts et par conséquence, l'article 6.1 des Statuts et l'article 6.3.4 des Statuts devront être modifiés et auront la teneur suivante:

" **6.1.** La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 88.772,- (quatre-vingt huit mille sept cent soixante-douze) euros."

" **6.3.4.** De plus, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter de temps en temps le capital social émis dans les limites du capital social autorisé soumis aux limites et conditions prévues ci-dessous:

(a) Le Conseil d'Administration est autorisé à créer et à émettre 0 (zéro) nouvelles Actions Ordinaires de EUR 2,- (deux euros) chacune pour un montant total de EUR 0,- (zéro euros) au bénéfice des Gérants et/ou d'un véhicule des gérants qui pourrait être créé et au travers duquel les Gérants pourraient décider de souscrire de nouvelles Actions Ordinaires dans la Société (le «Véhicule des Gérants»). Les nouvelles Actions Ordinaires doivent avoir les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes.

(b) Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire et d'acquérir les nouvelles Actions Ordinaires."

#### *Version qui prévaut*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de EUR 1.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19195. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2010.

Référence de publication: 2010053083/212.

(100067636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2010.



**AG Fiduciaire S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel.  
R.C.S. Luxembourg B 16.743.

Im Jahre zweitausendundzehn, am vierten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft AG Fiduciaire S.A., mit Sitz zu L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 16.743, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft, errichtet am 26. April 1979, wurde im Mémorial Recueil Spécial C, Nummer 181 vom 10. August 1979 veröffentlicht.

Eine letzte Abänderung der Satzung fand statt durch eine Urkunde von Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 7. Oktober 2008, welche im Mémorial Recueil Spécial C, Nummer 2797 vom 20. November 2008 veröffentlicht wurde.

Der Vorsitz der Versammlung führt Frau Nicole BLEY, Privatbeamtin, wohnhaft in Cruchten.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Arnold MEISTER, expert comptable, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgenden alleinigen Punkt begreift:

1) Neufassung der Satzung einhergehend mit dem Wechsel der Kapitalwährung von Luxemburger Franken in Euro sowie einer Übersetzung ins Deutsche; Abschaffung der französischen Version der Satzung.

II. Dass die Anwesenheitsliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre erstellt wurde und die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre geprüft sind.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

III. Dass aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist.

Die vorliegende außerordentliche Generalversammlung ist also beschlussfähig.

Sodann stellen die in der außerordentlichen Generalversammlung anwesenden respektive vertretenen Aktionäre fest, dass sie ordnungsgemäß und im Voraus über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt wurden und die außerordentliche Generalversammlung demnach rechtsgültig tagt.

Die außerordentliche Generalversammlung erklärt sich alsdann mit der Ausführung der Vorsitzenden einverstanden, schreitet somit zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgenden Beschluß:

*Alleiniger Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Kapitalwährung von Luxemburger Franken in Euro umzuändern, sowie die Satzung komplett neuzufassen und wie folgt in deutscher Sprache abzufassen:

**“Kapitel I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer, Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Komparenten und allen zukünftigen Inhabern der in Nachfolgendem bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet unter der Bezeichnung "AG Fiduciaire S.A.".

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldange.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Ausführung sämtlicher Tätigkeiten welche der Beruf des Steuerberaters beinhaltet sowie die Ausführung jeder Mandate der Verwaltung und der administrativen Organisation.

Sie kann sämtliche Handlungen sowie Geschäfte vornehmen, sowohl mobilier wie immobilier, welche direkt oder indirekt in Verbindung sind mit ihrem Gesellschaftszweck.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt DREISSIGTAUSEND NEUNHUNDERTSECHSUNDACHTZIG EURO NEUNUNDSECHZIG CENT (€ 30.986,69) und ist aufgeteilt in EINUNDREISSIG (31) Aktien von NEUNHUNDERTNEUNUNDNEUNZIG EURO SIEBENUNDFÜNFZIG CENT (€ 999,57) je Aktie.

Die Aktien sind Inhaberaktien, ausser das Gesetz sieht Namensaktien vor.

Die Gesellschaft kann Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen, nach Wahl der Aktionäre.

## Kapital II. - Verwaltung, Aufsicht

**Art. 6.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können; sie werden durch die Generalversammlung bezeichnet, welche deren Zahl und die Dauer ihrer Mandate bestimmt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Im Falle eines alleinigen Aktionärs kann der Verwaltungsrat wahlweise auch aus einem einzigen Mitglied bestehen.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben; die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehendsten Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig scheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen im Rahmen des Gesellschaftszweckes.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz oder laut der gegenwärtigen Satzung vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat ist befugt, im Rahmen von Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Geschäftsführung entweder an Verwaltungsratsmitglieder oder an Dritte zu übertragen, welche nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem befugt, durch notarielle oder privatschriftliche Urkunden Bevollmächtigte für Sondergeschäfte zu bestellen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird unter jeden Umständen durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats, des alleinigen Mitglieds des Verwaltungsrats sowie durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet, unbeschadet der Beschlüsse betreffend die Erteilung von Untervollmachten und Mandate, welche vom Verwaltungsrat im Rahmen von Artikel 9 der Satzung erteilt werden.

**Art. 11.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können, sie werden durch die Generalversammlung, die ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate festlegt, ernannt.

## Kapitel III. - Generalversammlung

**Art. 12.** Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 13.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am zweiten Mittwoch des Monats Mai, um 11 Uhr morgens an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort statt. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Sollte durch höhere Gewalt eine ungehinderte Zusammenkunft in Luxemburg beeinträchtigt werden, so können die Generalversammlungen auch die ordentliche jährliche Generalversammlung -im Auslande stattfinden; die Festlegung dieser Sonderumstände obliegt dem Verwaltungsrat.

Der Verwaltungsrat legt die Zulassungsbedingungen zu den Generalversammlungen fest.

**Art. 14.** Einberufungsschreiben zu den Generalversammlungen erfolgen gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie Kenntnis der ihnen vorliegenden Tagesordnung genommen haben, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig stattfinden.

Jede einzelne Aktie berechtigt zu einer Stimmabgabe.

Aktionäre stimmen persönlich ab, können sich aber auch durch Mandatsträger vertreten lassen welche nicht Aktionäre sein müssen.

## Kapital IV. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

**Art. 16.** Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig wenn und solange der Reservefonds zehn Prozent des Nominalwertes des Kapitals beträgt. Darüberhinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz ergeht zu zahlen und dabei selbstständig den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Die Ausschüttung von Vorschussdividenden kann erfolgen unter Berücksichtigung der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Respektierung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen. Solange die Gesellschaft die Aktien hält, sind diese nicht berechtigt an Abstimmungen teilzunehmen und erhalten auch keine Dividende.

### Kapitel V. - Auflösung, Liquidation

**Art. 17.** Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird diese durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden; deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Generalversammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Mersch.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die anwesenden Personen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben alle anwesenden Personen mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. BLEY, A. MEISTER, M.LECUIE.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 2010. Relation: MER/2010/843. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (gezeichnet): A. MULLER.

Für gleichlautende Abschrift zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 11. Mai 2010.

Référence de publication: 2010053619/126.

(100068208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

### Hopen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 106.700.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2010 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, ayant son siège au 54 Avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de Mayfair Trust Sàrl démissionnaire. Le nouveau commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 17 Mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010053651/14.

(100068240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

### SE Consult, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 251, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 52.985.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 02 mai 2008.*

L'assemblée générale ordinaire de S & E CONSULT S.A. a pris ce jour, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est révoqué de son poste d'Administrateur et Administrateur-Délégué avec effet immédiat:

-Monsieur Jürgen SCHLUTZ, né le 02.11.1963, demeurant à D-54647 DUDELDFORF, Herforsterstrasse 26.

Est révoqué de son poste d'Administrateur avec effet immédiat:

-Madame Viviane KINTGEN, Administrateur, demeurant à L-7270 Helmsange, 4 rue Général Patton

Sont réélus Administrateurs pour la durée de 3 ans:

- Monsieur Carlo KINTGEN, Administrateur et Administrateur Délégué, demeurant à L-7270 Helmsange, 4 rue Général Patton

- Monsieur Jean LARBIERE, Administrateur et Président, demeurant à L-7553 Mersch, rue J.B. Neyens

- Madame Marianne LARBIERE, Administrateur, demeurant à L-7553 Mersch, rue J.B. Neyens

Est élu Commissaire aux Comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE GENERALE DE Luxembourg pour la durée de 3 ans:

-Madame Viviane KINTGEN, Administrateur, demeurant à L-7270 Helmsange, 4 rue Général Patton

Itzig, le 5 mai 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2010053697/23.

(100068164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**MEIF Germany One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.284.

Par résolutions datées du 28 avril 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat

2. nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010053667/15.

(100068027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**CS Italian Opportunities No. 1 (PPL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.155.200,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 122.172.

EXTRAIT

En vertu des contrats de cession de parts sociales du 31 mars 2010, les 46.208 parts sociales de la Société,, détenues par

- Sticing Bedrijfstakpensioenfondsvoor de Bouwnijverheid (16.000 parts sociales),
- Aberdeen Property Investors IIM S.A. agissant pour Aberdeen Indirect Property Partners (14.208 parts sociales),
- Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l. agissant pour Henderson Indirect Property Fund (Europe) A (12.000 parts sociales) et
- Aviva Investors European Real Estate Fund of Funds (anc. BlackRock European Property Fund of Funds) (4.000 parts sociales)

ont été transférées à

CS Italian Opportunities No. 1, S.C.A. SICAV-SIF, ayant son siège social au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg sous le numéro B 117.979.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010056597/24.

(100057068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Eikon Invest VI S.A., Société Anonyme,  
(anc. Eikon Invest VI Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.738.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of April.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EIKON INVEST VI HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 92.738), incorporated by deed or Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 14, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 463 of April 29, 2003, the articles of incorporation have been amended

pursuant to a deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on 30 July 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 941 of 12 September 2003.

The meeting is presided over by Mrs. Isabelle DONADIO, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Lorenzo BARCAGLIONI, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Pauline VENTURINI, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the TWENTY-ONE THOUSAND (21,000) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Modification of the name of the company "EIKON INVEST VI HOLDING S.A." in "EIKON INVEST VI S.A."

2.- Subsequent amendment of the article 1.2 of the Articles of Association as follows:

"The corporation exists under the firm name of "EIKON INVEST VI S.A."

3.- Amendment of the article 3 of the Articles of Association as follows:

"The purpose of the Corporation is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The Corporation may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The Corporation has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Corporation may carry out all transactions relating to the movable assets or real estate or those being a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the Corporation may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal."

4.- Amendment of the article 5 of the Articles of Association as follows:

"The subscribed corporate capital is set at ONE HUNDRED AND FIVE THOUSAND EURO (EURO 105,000.-) divided into TWENTY-ONE THOUSAND (21,000) shares with a par value of FIVE EURO (EURO 5.-) each, fully paid up".

5.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend the name of the company "EIKON INVEST VI HOLDING S.A." in "EIKON INVEST VI S.A."

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 1.2 of the Articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

"The corporation exists under the firm name of "EIKON INVEST VI S.A."

*Third resolution*

The meeting decides to amend article 3 of the Articles of Association so as to henceforth read as follows:

"The purpose of the Corporation is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The Corporation may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The Corporation has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Corporation may carry out all transactions relating to the movable assets or real estate or those being a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the Corporation may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.”

#### *Fourth resolution*

The meeting decides to amend article 5 of the Articles of Association so as to reflect the decisions taken in the extraordinary general meeting of shareholders held on July 30, 2003 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 941 of September 12, 2003:

“The subscribed corporate capital is set at ONE HUNDRED AND FIVE THOUSAND EURO (EURO 105,000.-) divided into TWENTY-ONE THOUSAND (21,000) shares with a par value of FIVE EURO (EURO 5.-) each, fully paid up”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIKON INVEST VI HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 92.738), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 29 avril 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 30 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 941 du 12 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle DONADIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Pauline VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les VINGT ET UNE MILLE (21.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la dénomination de la société EIKON INVEST VI HOLDING S.A., en EIKON INVEST VI S.A.

2.- Modification subséquente de l'article 1.2 des Statuts comme suit:

«La société adopte la dénomination EIKON INVEST VI S.A.»

3.- Modification de l'article 3 des Statuts comme suit:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

4.- Modification de l'article 5 des Statuts comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à CENT CINQ MILLE EUROS (EUR 105.000,-), divisé en VINGT ET UN MILLE (21.000) actions ayant une valeur nominale de CINQ EUROS (EUR 5,-) chacune, entièrement libérées.»

5.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société EIKON INVEST VI HOLDING S.A., en EIKON INVEST VI S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1.2 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société adopte la dénomination EIKON INVEST VI S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 941 du 12 septembre 2003:

«Le capital social souscrit est fixé à CENT CINQ MILLE EUROS (EUR 105.000,-), divisé en VINGT ET UN MILLE (21.000) actions ayant une valeur nominale de CINQ EUROS (EUR 5,-) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. DONADIO, L. BARCAGLIONI, P. VENTURINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18980. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010053637/194.

(100067979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**MEIF Germany Seven S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.737.

---

Par résolutions datées du 28 avril 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de "B-Geschäftsführer" avec effet immédiat

2. nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de "B-Geschäftsführer" avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010053668/15.

(100068028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Prize Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.789,50.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.483.

---

In the year two thousand and ten, on the ninth day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Prize Holdings 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of thirty-eight thousand nine hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 38,989.50), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 150.482,

hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private deed.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Prize Holdings 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by Luxembourg law,



having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under number B 150.483 (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, of 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 February 2010, under number 252, page number 12080 (the “Articles”).

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand two hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 26,289.50) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-eight thousand seven hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 38,789.50) represented by three million eight hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty (3,878,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each;

2. To issue, with payment of a share premium of an amount of two million six hundred two thousand six hundred sixty Euro and fifty Cent (EUR 2,602,660.50), two million six hundred twenty-eight thousand nine hundred fifty (2,628,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase;

3. To accept the subscription, with payment of a share premium of an amount of two million six hundred two thousand six hundred sixty Euro and fifty Cent (EUR 2,602,660.50), of two million six hundred twenty-eight thousand nine hundred fifty (2,628,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, by the Sole Shareholder, by (i) a contribution in cash for a total amount of two million two hundred twenty-four thousand one hundred fifty Euro (EUR 2,224,150.-) and (ii) a contribution in kind consisting of a contribution of a loan note of a total amount of four hundred and four thousand eight hundred Euro (EUR 404,800.-) (the “Receivable”), and to allocate such newly issued ordinary shares to the Sole Shareholder;

4. To fully amend and fully restate the articles of incorporation of the Company (the “Articles”) in the form attached to the proxy, so as to, amongst others, determine the rights attached to each class of shares and amend article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above (the “Restated Articles”);

5. To appoint an Investor Manager from a list of candidates proposed by the Investor Majority, as per the Restated Articles as adopted pursuant to the resolution to be adopted under items 4) above; and

6. Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand two hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 26,289.50) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, to an amount of thirty-eight thousand seven hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 38,789.50) represented by three million eight hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty (3,878,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a share premium of an amount of two million six hundred two thousand six hundred sixty Euro and fifty Cent (EUR 2,602,660.50), two million six hundred twenty-eight thousand nine hundred fifty (2,628,950) ordinary shares, with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day hereof.

*Subscription / Payment*

There now appears Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to two million six hundred twenty-eight thousand nine hundred fifty (2,628,950) ordinary shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, with payment of a share premium of an amount of two million six hundred two thousand six hundred sixty Euro and fifty Cent (EUR 2,602,660.50), and to make payment in full for all such newly subscribed ordinary shares, by:

1. a contribution in cash of an amount of two million two hundred twenty-four thousand one hundred fifty Euro (EUR 2,224,150); and

2. a contribution in kind consisting of the Receivable (the “Contribution”).

For the purpose of registration, the Contribution has been valued at a net aggregate amount of four hundred four thousand eight hundred Euro (EUR 404,800.-).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution has been given to the Company.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 9 April 2010, signed by Luc Hansen, on the basis of a pro forma interim balance sheet of the Company as at the date of the Contribution, which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The person appearing declared that those newly issued ordinary shares have been entirely paid up in cash and in kind and that the Company has at its disposal the total cash amount of two million two hundred twenty-four thousand one hundred fifty Euro (EUR 2,224,150), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to fully amend and fully restate the Articles, which shall now read as follows:

**“ Art. 1. Corporate form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.7 and 9 the exceptional rules applying to a one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The Company’s object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination: “Prize Holdings 4 S.à r.l.”

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Art. 6. Share capital - Shares.**

##### **6.1 - Subscribed and paid up share capital**

The Company's corporate share capital is fixed at thirty-eight thousand seven hundred eighty-nine Euro and fifty Cent (EUR 38,789.50) represented by three million eight hundred seventy-eight thousand nine hundred fifty (3,878,950) shares of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up (the "Ordinary Shares").

The Company may issue class A preferred shares with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each (the "Class A Preferred Shares").

The Ordinary Shares and the Class A Preferred Shares, if any, are together referred to as the "Shares".

Should Class A Preferred Shares be issued by the Company, the Ordinary Shares and the Class A Preferred Shares will constitute separate classes of shares and have the same rights and obligations and rank equally for all purposes unless otherwise stated in these articles.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; in this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

##### **6.2 - Modification of share capital**

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

##### **6.3 - Distribution**

###### **Ordinary Shares:**

Each Ordinary Share entitles to a fraction of the corporate assets and Profit (excluding the Preferred Profit) in direct proportion to the number of Ordinary Shares in existence.

Each Ordinary Share also entitles to a right to receive, pro rata, an allocation of Preferred Profit representing 0.25% of the nominal value of the Ordinary Shares (the "Preferred Ordinary Profit Allocation").

When there are no longer Class A Preferred Shares issued in the share capital of the Company, each Ordinary Share entitles to a right to receive, pro rata, all the Remaining Preferred Profit Available for Distribution, if any.

###### **Class A Preferred Shares:**

Each Class A Preferred Share, if any, shall be granted a right to receive, pro rata, all the Remaining Preferred Profit Available for Distribution, if any.

##### **6.4 - Capital and redemption of Shares**

All the Class A Preferred Shares, if any, shall be redeemable at any time upon request of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers in accordance with the Law. The redemption of the Class A Preferred Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Law. The Class A Preferred Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled through a decrease of capital. The shareholder(s) agree(s) that the redemption of the Class A Preferred Shares made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

The redemption price of the Class A Preferred Shares (the "Redemption Price") is calculated by the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers or by such person appointed by the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers on the basis of the fair market value of the Class A Preferred Shares, including their nominal value and any accrued but unpaid profit and/or dividends attached to the Class A Preferred Shares (the "Value") based on an interim balance sheet issued by the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Value of the Class A Preferred Shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the accrued but unpaid profit and/or dividends attached to the Class A Preferred Shares, less the costs and liabilities of the Company, by the number of Class A Preferred Shares.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholder(s).

At least seven (7) days prior to any redemption, written notice shall be sent by the Company to each registered shareholder of the Class A Preferred Shares to be redeemed, at his address last shown in the Company's register(s) of Shares, notifying such holder of the number of Class A Preferred Shares to be redeemed, specifying the redemption date,

the Redemption Price and the procedures necessary to submit Class A Preferred Shares to the Company for redemption. The Redemption Price shall be payable to the order of the person whose name appears on the Company's register(s) of Shares as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

#### 6.5 - Class rights

Any rights attaching to any of the Shares as separate classes may be varied or abrogated, in each case, by a special resolution of the shareholder(s).

#### 6.6 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.7 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

#### 6.8 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) is/are appointed by the single shareholder or the general shareholders' meeting and may be revoked ad nutum by the same.

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers, one of whom must be an Investor Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom that signature power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers, one of whom must be an Investor Manager.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1<sup>st</sup> Friday of the month of May.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 12. Financial year - Annual accounts.**

##### 12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on 1 October and ends on 30 September of each year.

##### 12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

#### **Art. 13. Distribution of profits.**

##### 13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholders commensurate to his/their shareholding in the Company.

### 13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers together with the shareholders:

- The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.

- In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Art. 16. Definitions.

B Tranche means the eleven million six hundred forty-two thousand seven hundred fifty-two Euro (EUR 11,642,752.-) tranche of debt borrowed by the Company under any facility agreement to which the Company may be party, from time to time.

C Note means any C note that may be issued by the Company, from time to time.

Investor Majority means the holders from time to time of a majority in number of the Ordinary Shares in Prize Holdings 1.

Investor Manager means a manager (gérant) appointed by ordinary resolution from a list of candidates proposed by the Investor Majority, either to fill a vacancy or as an additional manager (gérant).

Ordinary Shares in Prize Holdings 1 means together the class A, B, C, D, E, F and G ordinary alphabet shares of one Euro cent (EUR 0.01) in the capital of Prize Holdings 1.

Preferred Ordinary Profit Allocation has the meaning ascribed in article 6.3.

Preferred Profit means all profit of the Company deriving from (a) the payment of interest on and realisation of the Receivables held by the Company, corresponding to a maximum amount of 85% of the initial acquisition price, the interest and the gain, if any, realised on the Receivables; and (b) the waiver, cancellation or write-off of any part of the B Tranche or C Note, corresponding to a maximum amount of 85% of the gain, if any, realised on any such waiver, cancellation or write-off.

Prize Holdings 1 means a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés) under number B 150.480.

Profit means (without double counting) the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits) minus the Preferred Profit available for distribution but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Luxembourg law or of these Articles, determined on the basis of the interim accounts issued by the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Receivables means the monies owing by each of Cardpoint Limited and Alphyra Holdings Limited by way of inter-company loan to the Company as detailed in the agreement for sale of shares of Cardpoint Limited and Alphyra Holdings Limited dated 5 February 2010.

Remaining Preferred Profit Available for Distribution means any monies available for distribution from the Preferred Profit after deduction of the Preferred Ordinary Profit Allocation from the Preferred Profit.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to consider the list of candidates proposed by the Investor Majority, as per the Restated Articles, as adopted pursuant to the third resolution adopted above, and RESOLVES to appoint from such list, for an indefinite period of time, Mr. Arun Kaul, Swedish citizen, born on 7 January 1976 in Sigtuna (Sweden), with professional address at Nations House, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom, as Investor Manager of the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand one hundred euro (€ 3,100.-)

#### *Declaration*

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *A comparu:*

Prize Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 38.989,50) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.482,

ici représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'“Associé Unique”) de Prize Holdings 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.483 (la “Société”), constituée par un acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 252, page 12080 en date du 5 février 2010 (les “Statuts de la Société”).

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-six mille deux cent quatre-vingtneuf euros et cinquante centimes (EUR 26.289,50) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à trente-huit mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 38.789,50) représenté par trois millions huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (3.878.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

2. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent deux mille six cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 2.602.660,50), deux millions six cent vingt-huit mille neuf cent cinquante (2.628.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation du capital proposée;

3. Accepter la souscription, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent deux mille six cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 2.602.660,50), de deux millions six cent vingt-huit mille neuf cent

cinquante (2.628.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune par l'Associé Unique, par (i) un apport en numéraire d'un montant total de deux millions deux cent vingt-quatre mille cent cinquante euros (EUR 2.224.150.-) et (ii) un apport en nature consistant en une contribution d'un prêt d'un montant total de quatre cent quatre mille huit cents euros (EUR 404.800.-) (la "Créance") et allouer ces parts sociales ordinaires nouvellement émises à l'Associé Unique;

4. Modifier et réécrire intégralement les statuts de la Société (les "Statuts") dans la forme attachée à la procuration, pour, notamment, déterminer les droits liés à chaque type et classe de part sociale et modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les résolutions devant être prises dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus (les "Statuts Réécrits");

5. Nommer un Gérant de l'Investisseur sur base d'une liste de candidats proposés par la Majorité d'Investisseur, conformément aux Statuts Réécrits tels qu'adoptés suite à la résolution devant être adoptée au vu du point 4) ci-dessus; et

6. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-six mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 26.289,50) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à trente-huit mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 38.789,50) représenté par trois millions huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (3.878.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent deux mille six cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 2.602.660,50), deux millions six cent vingt-huit mille neuf cent cinquante (2.628.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir de ce jour.

#### *Souscription / Paiement*

Ensuite, a comparu, Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, à deux millions six cent vingt-huit mille neuf cent cinquante (2.628.950) parts sociales ordinaires, d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent deux mille six cent soixante euros et cinquante centimes (EUR 2.602.660,50) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales ordinaires, par:

1. un apport en numéraire d'un montant de deux millions deux cent vingt-quatre mille cent cinquante euros (EUR 2.224.150.-); et

2. un apport en nature consistant en une contribution de la Créance (l'"Apport").

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apport a été évalué à un montant net de quatre cent quatre mille huit cents euros (EUR 404.800,-).

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de la Créance à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de la Créance à la Société.

La preuve de la propriété de l'Associé Unique de la Créance a été donnée à la Société.

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration d'apport (Declaration of Recipient Company) établie et signée le 9 avril 2010 par Luc Hansen, en sa qualité de gérant de la Société, sur base d'un bilan intérimaire de la Société, en date de l'Apport, laquelle déclaration d'apport restera attachée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare que ces parts sociales ordinaires nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et en nature et que la somme totale de deux millions deux cent vingt-quatre mille cent cinquante euros (EUR 2.224.150.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier et réécrire intégralement les Statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la



“Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les “Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.7 et 9, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet l’acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d’instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d’octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les “Sociétés Apparentées”).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d’orienter la gestion et les politiques de l’autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d’exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l’émission privée de titres, d’obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toute garantie, fournir tout gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l’une et l’autre de ces méthodes, pour l’exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n’entrera dans aucune opération qui pourrait l’amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l’accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l’accomplissement de celui-ci.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: “Prize Holdings 4 S.à r.l.”

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L’adresse du siège social peut-être transférée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à trente-huit mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante centimes (EUR 38.789,50) représenté par trois millions huit cent soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (3.878.950) parts sociales d’une valeur de un centime d’euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les “Parts Sociales Ordinaires”).

La Société peut émettre des parts sociales préférentielles de classe A ayant une valeur nominale de un centime d’euro (EUR 0,01) chacune (les “Parts Sociales Préférentielles de Classe A”).

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, le cas échéant, seront ensemble visées comme étant les “Parts Sociales”.

Dans le cas où la Société émet des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles de Classe A constitueront des classes de parts sociales distinctes et auront les mêmes droits et obligations et se classeront de façon égalitaire à toutes fins sauf indication contraire dans les présents Statuts.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l’article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi

trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.3 - Distribution

Parts Sociales Ordinaires:

Chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une fraction des actifs sociaux et du Bénéfice (excluant le Bénéfice Préférentiel) en proportion directe du nombre de Parts Sociales Ordinaires existantes.

Chaque Part Sociale Ordinaire donne également droit, au prorata, à une allocation de Bénéfice Préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires ("Allocation de Bénéfice Ordinaire Préférentielle").

A partir du moment où il n'y a plus de Parts Sociales Préférentielles de Classe A dans le capital social de la Société, chaque Part Sociale Ordinaire donne le droit de recevoir, le cas échéant, au prorata, tout Bénéfice Préférentiel Restant Disponible pour Distribution, le cas échéant.

Parts Sociales Préférentielles de Classe A:

Chaque Part Sociale Préférentielle de Classe A, le cas échéant, donnera droit, au prorata, à tout Bénéfice Préférentiel Restant Disponible pour Distribution, le cas échéant.

#### 6.4 - Capital et rachat des Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, le cas échéant, sont en tout temps rachetables sur demande du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance en accord avec la Loi. Le rachat des Parts Sociales Préférentielle de Classe A peut s'effectuer uniquement en utilisant les sommes disponibles pour distribution en accord avec la Loi. Les Parts Sociales Préférentielles de Classe A qui auront été rachetées seront immédiatement annulées à travers une diminution du capital social. Les associés conviennent que le rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe A fait en conformité avec les présentes dispositions respecte leur droit à l'égalité de traitement par la Société.

Le prix de rachat des Parts Sociales Préférentielles de Classe A (le "Prix de Rachat") est calculé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, ou par la personne nommée à cet effet par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance sur base de la juste valeur de marché des Parts Sociales Préférentielles de Classe A, y compris leur valeur nominale ainsi que tout bénéfice et/ou dividendes accumulés mais non payés liés à ces Parts Sociales Préférentielles de Classe A (la "Valeur") sur base des comptes intermédiaires émis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Valeur des Parts Sociales Préférentielles de Classe A est exprimée par un chiffre par part sociale et sera déterminée à l'égard de tout jour d'évaluation en divisant tout bénéfice et/ou dividendes accumulés mais non payés liés aux Parts Sociales Préférentielles de Classe A, moins les frais et les passifs de la Société, par le nombre de Parts Sociales Préférentielles de Classe A.

Sauf mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance en rapport avec le calcul du Prix de Rachat sera définitive et contraignante pour la Société et pour ses associés présents, passés et futurs.

Au moins sept (7) jours avant tout rachat, une notification écrite doit être envoyée par la Société à chaque associé enregistré des Parts Sociales préférentielles de Classe A à racheter, à son adresse figurant dans le(s) registre(s) des Parts Sociales, notifiant ledit détenteur du nombre de Parts Sociales Préférentielles de Classe A à racheter, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures nécessaires pour soumettre ces Parts Sociales Préférentielles de Classe A à la Société dans le cadre de leur rachat. Le Prix de Rachat sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure dans le(s) registre(s) des Parts Sociales en tant que propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire fourni à la Société par ledit associé avant la date de rachat.

#### 6.5 - Droit de classe

Tous les droits liés à toutes Parts Sociales en tant que classes distinctes peuvent être modifiés ou abrogés, dans chaque cas, par une résolution spéciale des associé(s).

#### 6.6 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, car un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.7 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.8 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve de l'article 7.3 §2 ci dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

La Société est engagée envers les tiers par la signature conjointe de deux (2) gérants, l'un d'eux devant être un Gérant de l'Investisseur ou par la signature conjointe or unique de toute personnes à qui ce pouvoir de signature à été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ces pouvoirs.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra sous-déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Tout gérant peut agir à toute réunion de conseil de gérance en nommant un autre gérant comme son/sa représentant (e).

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion de conseil de gérance, l'un d'eux devant être un Gérant de l'Investisseur.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira le même effet qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente une participation en personne.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mai.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 12.1 - L'exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

##### 12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 13. Distribution des profits.**

##### 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

##### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves

distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes distribués à eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### **Art. 16. Définitions.**

Allocation de Bénéfice Ordinaire Préférentielle à la signification qui lui est donnée dans l'article 6.3.

Bénéfice signifie (sans double comptage (double counting)) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) moins le Bénéfice Préférentiel disponible pour distribution mais (i) moins les résultats, si positifs, de toutes les pertes (pertes reportées comprises) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission et réserve librement distribuable et (ii) moins toutes les sommes devant être placées en réserve conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise ou de ces Statuts, déterminés sur base des comptes intérimaires émis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Bénéfice Préférentiel signifie tous le bénéfice de la Société provenant (a) du paiement d'intérêts sur et de la vente des Créances détenues par la Société, correspondant à un montant maximum de 85% du prix initial d'acquisition, des intérêts et du gain, le cas échéant, réalisé sur les Créances; et (b) de la renonciation, annulation, ou de la déduction de toute portion de la Tranche B ou de la Note C, correspondant à un montant maximum de 85% du gain, le cas échéant, réalisé sur l'une de ces renonciation, annulation, ou déduction.

Bénéfice Préférentiel Restant Disponible pour Distribution signifie toute somme d'argent disponible pour distribution venant du Bénéfice Préférentiel après déduction de l'Allocation de Bénéfice Ordinaire Préférentielle venant du Bénéfice Préférentiel.

Créances signifie les sommes d'argent dues par Cardpoint Limited and Alphyra Holdings Limited dans le cadre de prêts inter-sociétés à la Société tel que détaillé dans le contrat de vente de parts sociales de Cardpoint Limited and Alphyra Holdings Limited daté du 5 février 2010.

Gérant de l'Investisseur signifie un gérant nommé par résolution ordinaire, parmi une liste de candidats proposés par une Majorité d'Investisseur, que ce soit pour combler une vacance ou en tant que gérant supplémentaire.

Majorité d'Investisseur signifie les détenteurs, au fil du temps, d'une majorité en nombre des Part Sociales Ordinaires dans Prize Holdings 1.

Note C signifie n'importe quelle note C pouvant être émise par la Société, au fil du temps.

Parts Sociales Ordinaires de Prize Holdings 1 signifie ensemble les classes de parts sociales ordinaires alphabet A, B, C, D, E, F et G de un centime d'euro (EUR 0,01) dans le capital social de Prize Holdings 1.

Prize Holdings 1 signifie une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.480.

Tranche B signifie la tranche de onze millions six cent quarante-deux mille sept cents cinquante-deux euros (EUR 11.642.752,-) de dette empruntée par la Société dans le cadre de n'importe quel contrat de prêt auquel la Société serait partie, au fil du temps.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de considérer la liste de candidats proposés par la Majorité d'Investisseur, conformément aux Statuts Réécrits, tels qu'adoptés suite à la troisième résolution adoptée ci-dessus, et DECIDE de nommer sur base de cette liste, pour une durée indéterminée, Mr. Arun Kaul, citoyen suédois, né le 7 janvier 1976, à Sigtuna (Suède), ayant son adresse professionnelle au Nations House, 103 Wigmore Street, Londres W1U 1QS, Royaume-Uni, en tant que Gérant de l'Investisseur de la Société.

54606

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille cents euros (€ 3.100,-).

*Déclaration*

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant à Esch-sur-Alzette, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 avril 2010. Relation: EAC/2010/4407. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010053688/762.

(100067653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**MIF Germany Four S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 130.485.

Par résolutions datées du 28 avril 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat

2. nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010053670/15.

(100068030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**MIP Germany Five S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 131.814.

Par résolutions datées du 28 avril 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat

2. nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010053671/15.

(100068031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**SIR Holding S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège de direction effectif: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.055.

*Résolution écrite de l'actionnaire unique*

En date du 15 avril 2010, l'associé unique a pris la décision suivante:

Le soussigné Joannes Gerhardus Hermanus Maria Niessen, agissant en qualité d'associé unique de la "Société" (l'unique associé) et représentant la totalité des parts de la "Société".

Considérant l'article 200-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, article 32.1 et les statuts de la Société, l'associé unique exerce les droits de l'Assemblée Générale et les décisions de l'associé unique sont documentées par écrit.

L'associé unique décide:

1. De nommer, pour une durée illimitée, à compter du 15 avril 2010, gérant de la "Société", Madame Anne-Marie Françoise Maréchal-Begon, née le 21 Juillet 1966 à Meudon, France, domiciliée au 14, rue Saint-Jean, 57 570 Basse-Rentgen.
2. De confirmer que le Conseil de Gérance est composé des membres suivants:
  - a. Monsieur Joannes Gerhardus Hermanus Maria Niessen.
  - b. Madame Anne-Marie Maréchal, née Begon
3. D'autoriser le gérant de la "Société" de signer seul tout document nécessaire pour l'enregistrement des changements sus-mentionnés au registre du commerce du Luxembourg.

Joannes Gerhardus Hermanus Maria Niessen.

Référence de publication: 2010056614/24.

(100057378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Nerea, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 83.358.

*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 28/04/2010.*

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 28/04/2010 que:

- Le siège social de la société est transféré à L-8399 Windhof, 9 rue des Trois Cantons
- Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015, à savoir:
  - \* Monsieur Olivier Dal Zuffo, demeurant à L-8522 Beckerich, 5 chemin du Kuelebiereg
  - \* Monsieur Philippe Maes
  - \* Monsieur Daniel Dal Zuffo
- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Olivier Dal Zuffo, précité, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.
- Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Julio De la Puente Dopico est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Fait à Windhof, le 28/04/2010.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010053678/20.

(100068140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**AG-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.829.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02 avril 2010**Résolution n° 1*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation de Monsieur Yassine BOUAFAD, né le 03 janvier 1969 à Alger (Algérie) et demeurant à F-3000 Roquemaure, rue Gérard Philippe, aux fonctions d'administrateur.

54608

*Résolution n°2*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation de Monsieur Khaled BOUAFAD, né le 1<sup>er</sup> décembre 1943 à Isser (Algérie) et demeurant à 16000 Alger (Algerie), 105, lotissement Aissad Idir Cheraga, aux fonctions d'administrateur.

*Résolution n°3*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination de Monsieur Emmanuel BONNET, né le 16 avril 1974 à Croix (France) et demeurant à B-8510 Marke, 13, Rodenburgstraat, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature conjointe de deux administrateurs, pour les engagements d'une valeur supérieure à 25.000 euros.

*Résolution n°4*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination de Monsieur Bernard RODICK, né le 21 septembre 1960 à Thionville (France) et demeurant à L-4687 Differdange, 103, rue Woiber, aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature conjointe de deux administrateurs, pour les engagements d'une valeur inférieure à 25.000 euros et trois administrateurs, pour les engagements d'une valeur supérieure à 25.000 euros.

Esch-sur-Alzette, le 02 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Société d'expertise-comptable

26-28 Bd Kennedy

L-4170 Esch - sur - Alzette

Signature

Référence de publication: 2010056590/34.

(100057309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Ongoing International Partners, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.365.

In the year two thousand ten, on the nineteenth day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Rocha Dos Santos Holding SGPS, S.A. (the "Sole Partner"), a public limited company, having its registered office at Avenida Egenheiro Duarte Pacheto, Amoreiras, Torre II, Piso 3, Sala 10, Parish de Santa Isabel, Lisbon, being the sole shareholder of Ongoing International Partners (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under the number: B 138 365, incorporated pursuant to a deed of Me Joelle Baden, notary residing in Luxembourg, of April 18, 2008, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1295 of May 28, 2008, represented by Mr. Paulo Dos Santos Cardeira Gomes, Director, residing professionally at Avenida Egenheiro Duarte Pacheto, Amoreiras, Torre II, Piso 3, Sala 10, Parish de Santa Isabel, Lisbon,

hereby represented by Mr. Aurélien Cheppe, Avocat, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Lisbon on April 15, 2010,

which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company so that decisions can be validly taken on all items of the Agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Decision as to the transfer of the registered office of the Company from 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg to 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

2. Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Clemency, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager



or, in the case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in the case of several managers, the board of managers.

In the event that the manager or, in the case of several managers, the board of managers determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.”

### 3. Miscellaneous.

III. That the decisions taken by the Sole Partner are as follows:

#### *First resolution*

The Sole Partner decides to transfer the registered office of the Company from 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg to 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

#### *Second resolution*

The Sole Partner decides to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The registered office of the Company is established in Clemency, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the manager or, in the case of several managers, the board of managers. Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or, in the case of several managers, the board of managers.

In the event that the manager or, in the case of several managers, the board of managers determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu

Rocha Dos Santos Holding SGPS, S.A. (l'«Associé Unique»), une société anonyme ayant son siège social à Avenida Egenheiro Duarte Pacheto, Amoreiras, Torre II, Piso 3, Sala 10, Parish de Santa Isabel, Lisbonne, étant l'associé unique de Ongoing International Partners (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro: B 138.365, constituée suivant un acte de Me Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, du 18 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1295 le 28 mai 2008, représentée par Monsieur Paulo Dos Santos Cardeira Gomes, administrateur, résidant professionnellement à Avenida Egenheiro Duarte Pacheto, Amoreiras, Torre II, Piso 3, Sala 10, Parish de Santa Isabel, Lisbonne,

ici représentée par Maître Aurélien Cheppe, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Lisbonne le 15 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis du notaire instrumentant que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour;

II. les points sur lesquels les décisions sont à prendre sont les suivants:

1. Décision relative au déplacement du siège social de la Société de 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Clemency, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine que des événements politiques ou militaires majeurs, ayant des conséquences sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité de communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, ont lieu ou sont imminents, le siège social peut, temporairement, être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert provisoire, restera une entreprise luxembourgeoise.»

2. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à 9, rue Basse, L-4963 Clemency.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la Société est établi à Clemency, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine que des événements politiques ou militaires majeurs, ayant des conséquences sur les activités normales de la Société à son siège social ou sur la facilité de communication entre ce siège social et des personnes à l'étranger, ont lieu ou sont imminents, le siège social peut, temporairement, être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré ce transfert provisoire, restera une entreprise luxembourgeoise.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. CHEPPE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18978. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053681/126.

(100067784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

**Sarigan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.854.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010 que:

La société SER. COM. S.à.r.l, ayant son siège au 3, rue Belle Vue L 1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010053696/14.

(100068205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**CIFI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 12.867.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2010 que:

- Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, Monsieur Juraj KAMARAS, entrepreneur, demeurant à Na Porici 30, 1100 Praha 1, République Tchèque et Madame Alena MASKOVA, comptable, demeurant à Belova 3, 04001 Kosice, Slovaquie, ont été réélus aux fonctions d'administrateurs.

- La Fiduciaire Grand-Ducale SA, établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3 rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes.

La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est fixée à 1 an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes au 31.12.2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010056561/22.

(100057210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Solberg Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.855.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010 que

La société SER. COM. S.à.r.l, ayant son siège au 3, rue Belle Vue L 1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010053698/14.

(100068206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**The Huggard Consulting Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon.

R.C.S. Luxembourg B 150.699.

—  
In the year two thousand ten, on the sixteenth day of April.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Joseph A. HUGGARD, engineer, residing at L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- that he is the sole actual shareholder of THE HUGGARD CONSULTING GROUP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on the 23<sup>rd</sup> December, 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of the 17<sup>th</sup> of February 2010, number 350;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

54612

*Sole resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the corporation from L-1742 Luxembourg 2, rue Jean-Pierre Huberty to L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon and to modify therefore paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation as following:

“ **Art. 5.** The registered office is established in the municipality of Hesperange.”

There being no further business, the meeting is terminated.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EIGHT HUNDRED EUROS (800,- EUR)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le seize avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Joseph A. HUGGARD, ingénieur, demeurant à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul associé de la société THE HUGGARD CONSULTING GROUP S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 17 février 2010, numéro 350.

- Qu'il a pris la résolution suivante:

*RESOLUTION UNIQUE*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-1742 Luxembourg, 2, rue Jean Pierre Huberty à L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon et décide de modifier en conséquence le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.» Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A. HUGGARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17415. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2010.

Référence de publication: 2010053701/63.

(100067906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

**Fontane Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 73.247.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-huitième jour d'avril.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

DILLAWOOD INTERNATIONAL INC., une société de droit panaméen, ayant son siège social au Calle 53 Este, urb. Marbella, Torre Swiss Bank 2do Piso, Panama, République du Panama, immatriculée au Registre Public, section Commerce sous le numéro 532355,

ici représentée par Monsieur Jacques-Amaury Thomasset, employé privé, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Buenos Aires, le 23 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1 - que la société «FONTANE FINANCIERE S.A.», ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, RCS Luxembourg B numéro 73 247 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 140 du 12 février 2000 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire Joseph Elvinger, précité, le 27 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 290 du 18 mars 2003.

2 - que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 270.000,- (deux cent soixante-dix mille euros), représenté par 2.700 (deux mille sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3 - que l'Associé Unique étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prend acte du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 et approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis

4 - que l'Associé Unique prend acte du bénéfice dudit exercice qui s'élève à EUR 21.060,85. Compte tenu de la perte reportée de l'exercice précédent de EUR 7.363.636,41, il décide de reporter à nouveau le résultat soit une perte totale de EUR 7.342.575,56.

Le bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2009 après avoir été signés « ne varietur » par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

5 - que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L – 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467.

6 - que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7 - que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

8 - que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

9 - que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 57 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

10 - qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

11 - que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

12 - que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

13 - que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacques-Amaury, Paul Bettingen.

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 mai 2010. LAC / 2010/ 19708. Reçu soixante-quinze-euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme -

Senningerberg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010053706/75.

(100068209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**AG Fiduciaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 16.743.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053714/10.

(100068188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Altima Situational Credit Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053712/11.

(100067809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Altima Situational Credit Vehicle S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053713/11.

(100067812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 89.060.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2009*

L'assemblée générale a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le mandat de Monsieur Jean DI CATO est renouvelé en qualité d'administrateur sur proposition des actionnaires de la catégorie A.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le mandat de Monsieur Fernand HEMMEN, demeurant 96 rue du Kiem L-8030 STRASSEN, est renouvelé en qualité d'administrateur sur proposition des actionnaires de la catégorie B.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Le mandat de Monsieur Pol FABER, demeurant professionnellement 5 Zone d'Activités Economiques Krakelshaff L-3290 BETTEMBOURG, est renouvelé en qualité d'administrateur sur proposition des actionnaires de la catégorie B.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Monsieur Patrick KOEHNEN, demeurant professionnellement 5 Zone d'Activités Economiques Krakelshaff L-3290 BETTEMBOURG, est renouvelé en qualité d'administrateur sur proposition des actionnaires de la catégorie A.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Monsieur Bruno RENDERS, demeurant professionnellement 5 Zone d'Activités Economiques Krakelshaff L-3290 BETTEMBOURG, est nommé en qualité de nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Monsieur Marcel SAUBER, demeurant 36 rue des Prés L-7246 WALFERDANGE est nommé en qualité de réviseur de la société.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

*Pour l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment S.A.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signature

Référence de publication: 2010056616/32.

(100057504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Argoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.762.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010053715/10.

(100068362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**BDC Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.671.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053716/11.

(100068111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.286.

—  
RECTIFICATIVE

Cet extrait rectificatif remplace celui déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 4 mars 2010 sous la référence L100032644.05 et qui a été publié dans le Mémorial C no. 737 en date du 8 avril 2010 sous la référence 2010034227/82.

*Extracts of the extraordinary general meeting of the limited partners of the company held on 26 January 2010*

Under a private deed, on 26 January 2010, the limited partners of the Company have resolved to increase the partnership capital of the Company from its amount of twenty-nine million one hundred thirty-nine thousand five hundred twenty-nine euros (EUR 29,139,529), represented by twenty-nine million one hundred thirty-nine thousand five hundred twenty-seven (29,139,527) Ordinary Units of a par value of one euro (EUR 1) each, one (1) General Partner Unit of a par value of one euro (EUR 1) and one (1) Participating Unit of a par value of one euro (EUR 1) up to forty-two million eight hundred fifty-two thousand two hundred forty-seven euros (EUR 42,852,247), represented by forty-two million eight hundred fifty-two thousand two hundred forty-five (42,852,245) Ordinary Units of a par value of one euro (EUR 1) each, one (1) General Partner Unit of a par value of one euro (EUR 1) and one (1) Participating Unit of a par value of one euro (EUR 1), through the issue of thirteen million seven hundred twelve thousand seven hundred eighteen (13,712,718) Ordinary Units.

Such increase of capital has been made further to:

- the admission of Mr Robert Baur, residing at Seeblick 21, D-88045 Friedrichshafen, who has committed to subscribe to 1,000,000 Ordinary Units with a nominal value of one euro (EUR 1) each;
- the admission of STAR Beteiligungs-Treuhand GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, registered with the Trade Register B of Amtsgericht Munich under number 120452, and having its registered office at Ringstr. 38, D-82131 Gauting, who has committed to subscribe to 1,000,000 Ordinary Units with a nominal value of one euro (EUR 1) each;
- the admission of RWB Global Market Vintage 2009 GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, registered with the Trade Register B of Amtsgericht Munich under number 177002 and having its registered office at Keltenring 5, D-82041 Oberhaching, who has committed to subscribe to 5,000,000 Ordinary Units with a nominal value of one euro (EUR 1) each;
- the admission of 1. RWB Secondary Market Beteiligungs GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, registered with the Trade Register B of Amtsgericht Munich under number 172812 and having its registered office at Keltenring 5, D-82041 Oberhaching, who has committed to subscribe to 5,000,000 Ordinary Units with a nominal value of one euro (EUR 1) each;
- the increase of the commitment of Seneca Pool S.A., SICAR, a company qualifying as a société d'investissement en capital à risque under Luxembourg law, with a share capital of EUR 1,031,001, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B 137 358 and having its registered office located at 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), limited partner (associé commanditaire), who has increased its commitment and whose total aggregate commitment is now 1 Participating Unit and 1,071,306 Ordinary Units with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- the increase of the commitment of Sal.Oppenheim Alternative Investments GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister B of Amtsgericht Koeln under number 34002, and having its registered office located at Unter Sachsenhausen 4, D - 50667 Cologne (Germany), limited partner (associé commanditaire), who has increased its commitment and whose total aggregate commitment is now 4,280,939 Ordinary Units with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société du 26 janvier 2010*

Par acte sous seing privé du 26 janvier 2010, les associés de la Société ont décidé d'augmenter le capital pour le porter de son montant de vingt-neuf millions cent trente-neuf mille cinq cents vingt-neuf euros (29.139.529), représenté par vingt-neuf millions cent trente-neuf mille cinq cents vingt-sept euros (29.139.527) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, une (1) Part de Commandité d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et une (1) Part Participative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) pour le porter à quarante-deux millions huit cents cinquante-deux mille deux cents quarante-sept euros (42.852.247), représenté par quarante-deux millions huit cents cinquante-deux mille deux cents quarante-cinq (42.852.245) Parts Ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, une (1) Part de Commandité d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) et une (1) Part Participative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), par l'émission de treize millions sept cents douze mille sept cents dix-huit (13.712.718) Parts Ordinaires.



Cette augmentation de capital a été effectuée par suite de:

- l'admission, en qualité d'associé commanditaire, de Monsieur Robert Baur, demeurant au Seeblick 21, D-88045 Friedrichshafen qui s'est engagée à souscrire 1.000.000 Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- l'admission, en qualité d'associé commanditaire, de STAR Beteiligungs-Treuhand GmbH, une société de droit allemand, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro B120452, et ayant son siège social à Ringstr. 38, D-82131 Gauting qui s'est engagée à souscrire 1.000.000 Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- l'admission, en qualité d'associé commanditaire, de RWB Global Market Vintage 2009 GmbH, une société de droit allemand, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro B177002, et ayant son siège social à Keltenring 5, D-82041 Oberhaching qui s'est engagée à souscrire 5.000.000 Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- l'admission, en qualité d'associé commanditaire, de 1. RWB Secondary Market Beteiligungs GmbH, une société de droit allemand, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Munich sous le numéro B172812, et ayant son siège social à Keltenring 5, D-82041 Oberhaching qui s'est engagée à souscrire 5.000.000 Parts Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

- l'augmentation de l'engagement de Seneca Pool S.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 1.031.001, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 358, et ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), associé commanditaire, qui a augmenté son engagement et dont l'engagement total cumulé est désormais de 1 Part Participative et 1.071.306 Parts Ordinaires, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

- l'augmentation de l'engagement de Sal.Oppenheim Alternative Investments GmbH, une société de droit allemand, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Cologne sous le numéro 34002, et ayant son siège social à Unter Sachsenhausen 4, D - 50667 Cologne (Allemagne), associé commanditaire, qui a augmenté son engagement et dont l'engagement total cumulé est désormais de 4.280.939 Parts Ordinaires, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Cipio Partners S.à r.l.

Mr Carlo Schlessler / Mr Christoph Kossmann

Référence de publication: 2010055296/87.

(100056791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Capricorn S.A. SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053717/11.

(100068141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**CFC Automotive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053719/10.

(100068382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Lemblux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 81.387.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2010*

*Résolution n° 1*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur de la société MONTROSE CONSULTING S.A., ayant son siège social à Jasmine Court 35A, Regent Street, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88058.

*Résolution n° 2*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation aux fonctions d'administrateur de la société SUNNY SIDE INVEST & TRADE S.A., ayant son siège social à Jasmine Court 35A, Regent Street, 1777 Belize City, Belize, inscrite au Registre des International Business Companies sous le numéro 88093.

*Résolution n° 3*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Mademoiselle Assia DERGUIANI, née le 17 novembre 1982 à Hayange (France) et demeurant à F-57290 Fameck, 4, avenue François Mitterrand.

*Résolution n° 4*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de la société ELK SERVICES S.A., ayant son siège social à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 138378, représenté par Monsieur Nabil BENABDELOUAHED, né le 05 septembre 1973 à Villepinte (France) et demeurant à L-2231 Luxembourg, 27, rue Marcel Noppeney.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Société d'expertise-comptable

26-28 Bd Kennedy

L-4170 Esch - sur - Alzette

Signature

Référence de publication: 2010056587/33.

(100057284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Compagnie Francilienne d'Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 71.411.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053720/10.

(100068011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Eikon Invest V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.670.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010053722/10.

(100068384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Eikon Invest VI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 92.738.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010053723/10.

(100068115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Fagus Multimanager, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 64.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053724/10.

(100068147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Safak SPV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 134.473.

La Société a été constituée suivant l'acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°120 du 16 janvier 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Safak SPV Holdco S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2010055604/14.

(100056458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**International Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2463 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 81.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053726/10.

(100068145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**KMU Portfolio S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 147.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053728/10.

(100068144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 148.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053731/10.

(100068223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 114.471.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58544 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053732/10.

(100068262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Amco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 99.157,41.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 73.269.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°145 du 15 février 2000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amco Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010055678/14.

(100056226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Mode Design Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 135.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053733/10.

(100068170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Electro & Kichenzenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3672 Kayl, 24, rue de Tétange.  
R.C.S. Luxembourg B 74.136.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2010*

*"Unique résolution*

L'associé unique décide de nommer gérant technique de la société:

Monsieur Wolfgang LEX, demeurant à D-54293 Trier, Quinter Strasse 26.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers."

Kayl, le 31 mars 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Claude LEIFGEN

Référence de publication: 2010055740/16.

(100056607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Ongoing International Partners, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 138.365.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010053735/11.

(100067903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**The Huggard Consulting Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5960 Itzig, 94, rue de l'Horizon.

R.C.S. Luxembourg B 150.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010053739/10.

(100068171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Ricoh Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.557.

In the year two thousand and ten.

On the twenty sixth day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company IKON America, Inc., a Delaware corporation, United States of America, registered with the Secretary of State, State of Delaware, United States of America, under number 4769525, with registered office at DE 19803 Wilmington, Delaware, United States of America, 103, Foulk Road, Suite 154,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Ricoh Luxembourg S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on March 23, 2010, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of twenty thousand Dollar of the United States (USD 20,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand Dollar of the United States (USD 20,000.-) to forty thousand Dollar of the United States (USD 40,000.-) by the issue of twenty thousand (20,000) new sharequotas without a nominal value, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

### *Subscription - Payment*

Subscription of all the twenty thousand (20,000) new sharequotas by the company IKON America, Inc., pre-named, and full payment of said sharequotas by contribution in kind of twenty thousand (20,000) sharequotas representing one hundred percent (100%) of the capital of the private limited company "INA North America Holdings S.à r.l.", in process of registration with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, estimated at one hundred and seventy four million Dollar of the United States (USD 174,000,000.-); twenty thousand Dollar of the United States (USD 20,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and one hundred seventy three million nine hundred and eighty thousand Dollar of the United States (USD 173,980,000.-) a share premium to be allocated to the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company "Ricoh Luxembourg S.à r.l.", pre-named, on March 26, 2010, wherein the contribution in kind of the shares of the private limited company "INA North America Holdings S.à r.l.", pre-named, has been valued.

The report, after having been initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscriber, acting through its duly appointed attorney declares that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that it subsists no impediments to the free transferability of its contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the company.

Proof of the legal ownership of the contribution has been given to the Company.

The subscriber states together with the company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the company of the contribution.

### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at forty thousand Dollar of the United States (USD 40,000.-) represented by forty thousand (40,000) sharequotas without a nominal value."

### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at six thousand five hundred euro (€ 6,500.-).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le vingt-six mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU:**

La société IKON America, Inc., une société du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du "Secretary of State, State of Delaware", Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4769525, avec siège social à DE 19803 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, 103, Foulk Road, Suite 154,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Ricoh Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 23 mars 2010, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) à quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) par l'émission de vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Souscription de toutes les vingt mille (20.000) parts sociales nouvelles par la société IKON America, Inc., pré-nommée, et libération intégrale desdites parts sociales par apport en nature de vingt mille (20.000) parts sociales représentant cent pourcent (100%) du capital de la société à responsabilité limitée "INA North America Holdings S.à r.l.", en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, estimé à cent soixante-quatorze millions Dollars des Etats-Unis (USD 174.000.000,-); vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et cent soixante-treize millions neuf cent quatre-vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 173.980.000,-) une prime d'émission à affecter au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "Ricoh Luxembourg S.à r.l.", pré-nommée, le 26 mars 2010, par lequel l'apport en nature des parts de la société à responsabilité limitée "INA North America Holdings S.à r.l.", pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La souscriptrice, agissant par son mandataire prémentionné, déclare que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée à la Société.

La souscriptrice reconnaît ensemble avec la société qu'elles accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'apport à la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante mille Dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de six mille cinq cents euros (€ 6.500,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation: EAC/2010/3822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010055955/131.

(100056779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

**Artfac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-4815 Rodange, 19A, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 55.337.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTFAC S.à r.l.

Référence de publication: 2010054166/11.

(100068449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**Bureau Coelho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 123.022.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUREAU COELHO S.à r.l.

Référence de publication: 2010054186/11.

(100068469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**C&C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4470 Soleuvre, 1, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 132.944.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C & C S.à r.l.

Référence de publication: 2010054188/11.

(100068450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**Management Union for Strategy and Trade, Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.893.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2008*

*Résolution n° 1*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Thierry Houben, né le 23 juin 1951 à Liège et demeurant à B-4910 Theux, 6, Clos de Pierreuchamps.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Fiduciaire CGS Sàrl

Société d'expertise-comptable

26-28 Bd Kennedy

L-4170 Esch - sur - Alzette

Signature

Référence de publication: 2010056589/18.

(100057294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---